

# Procès-Verbal du Comité Syndical du Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

# - Séance du 20 juillet 2016 à 18 heures 30 -Sausheim

Sur convocation du 13 juillet 2016 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 20 juillet 2016 à 18 heures 30, en mairie de Sausheim.

## Présents:

Mesdames et Messieurs Rachel BAECHTEL, Jean-Pierre BARI, Michel BOBIN, Daniel BUX, Pierre FISCHESSER, Christian FRANTZ, Gilbert FUCHS, Philippe GRUN, Maurice GUTH, André HABY, Mathieu HAUSS, Ludovic HAYE (à partir du point n° 3), Nicole HINSINGER, Charles KREMPPER, Pierre LOGEL, Bernard NOTTER, Guy OMEYER, Béatrice RIESTERER, Patrick RIETZ, Alain SCHIRCK, Daniel SCHNEIDER, Marie-Madeleine STIMPL, Bernard THIERY.

## Absents excusés et non représentés :

./.

## Absents non excusés:

Madame Francine SCHUHLER

# Ont donné procuration:

Monsieur Olivier **BECHT** à Madame Rachel **BAECHTEL**Monsieur Richard **PISZEWSKI** à Monsieur Ludovic **HAYE** (à partir du point n° 3)
Monsieur Bernard **RAPP** à Monsieur Maurice **GUTH**Monsieur Michel **RIES** à Monsieur Bernard **THIERY** 

# Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent BENGOLD, directeur général des services
- Madame Stéphanie KREBER, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe HERTZOG, directeur des services techniques
- Deux représentants de la presse locale (journal L'Alsace et Dernières Nouvelles d'Alsace)

M. Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

#### Ordre du jour

- 1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 29 juin 2016
- 2. Election d'un nouveau vice-président précision à apporter à la délibération du 25 mai 2016
- 3. Contractualisation d'un emprunt pour le financement des travaux de voirie résultat de la consultation autorisation de signer le contrat de prêt
- Battenheim construction d'une nouvelle école élémentaire avec locaux périscolaires et de restauration scolaire – avenant au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer
- 5. Dietwiller construction d'une nouvelle structure périscolaire et d'une école maternelle avenant au marché de maîtrise d'œuvre autorisation de sianer
- 6. Habsheim extension et rénovation de la mairie résultat de la consultation de maîtrise d'œuvre attribution du marché autorisation de signer
- 7. Habsheim construction d'une nouvelle école élémentaire validation de l'APD autorisation d'engager la consultation d'entreprises et de solliciter les subventions
- 8. Rixheim construction d'une annexe à la Commanderie résultat de la consultation d'entreprises attribution des marchés de travaux autorisation de signer
- 9. Rixheim construction d'une annexe à la Commanderie avenant au marché de maîtrise d'œuvre autorisation de signer
- 10. Sausheim construction d'une nouvelle mairie annexe attribution de deux marchés de travaux autorisation de signer
- 11. Sausheim remplacement du bardage des façades de la salle de gymnastique spécialisée approbation de l'estimation prévisionnelle autorisation de lancer la consultation d'entreprises
- 12. Battenheim reprogrammation de l'ensemble des armoires d'éclairage public et des alimentations connexes induite par la coupure de l'éclairage de nuit validation de principe lancement des études
- 13. Habsheim réaménagement de la rue du Général de Gaulle (RD 201) secteur situé entre les rues d'Eschentzwiller et de Dietwiller bordereau de prix supplémentaires autorisation de signer
- 14. Rixheim réaménagement des rues de Lorraine, Bourgogne et de l'impasse du Roussillon validation de l'APD autorisation de lancer la consultation d'entreprises
- 15. Rixheim réaménagement de la rue de Mulhouse (RD 66) bordereau de prix supplémentaires autorisation de signer
- 16. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 35. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les représentants de la presse, les services du syndicat et remercie M. le maire Daniel BUX d'accueillir cette séance du comité syndical à Sausheim.

Après avoir donné lecture des procurations recensées, M. le président passe au premier point inscrit à l'ordre du jour.

## Point n° 1: Approbation du procès-verbal du comité syndical du 29 juin 2016

Le procès-verbal du comité syndical du 29 juin 2016 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

Aucune remarque ni observation n'a été formulée au sujet de ce document. Aussi M. le président propose-t-il à l'assemblée d'approuver celui-ci.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 29 juin 2016.

# <u>Point n° 2</u>: Election d'un nouveau vice-président – précision à apporter à la délibération du 25 mai 2016

Par délibération du 25 mai 2016, le comité syndical a procédé à l'élection d'un nouveau vice-président, en remplacement de M. Robert RISS, démissionnaire.

Or, l'assemblée délibérante ne peut pas modifier l'ordre des vice-présidents qui est, en vertu de l'application combinée des articles L.5211-2 et R.2121-2 du code général des collectivités territoriales, l'ordre chronologique de leur élection. Il en résulte qu'en cas de vacance d'un poste de vice-président, ceux qui venaient derrière lui dans l'ordre du tableau remontent tous d'un rang et que le vice-président élu pour le remplacer occupe le dernier rang (réponse ministérielle n° 1665 : JOAN Q du 8 septembre 1997, p.2887).

En l'occurrence, M. Christian FRANTZ aurait dû être proclamé 7ème vice-président du syndicat.

Toutefois, l'assemblée délibérante peut décider, quand il y a lieu de désigner un nouveau vice-président, que celui-ci occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant (dernier alinéa de l'article L.2122-10).

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article précité, M. le président propose au comité syndical de prendre, dans ce sens, une délibération complémentaire à celle du 25 mai 2016. Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

- -000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

 <u>Dit</u> que M. Christian FRANTZ, élu vice-président le 25 mai 2016 en remplacement de M. Robert RISS, démissionnaire, prend sa place (5ème vice-président) dans l'ordre du tableau; les rangs des autres vice-présidents demeurent par conséquent inchangés.

<u>Point n° 3</u>: Contractualisation d'un emprunt pour le financement des travaux de voirie – résultat de la consultation – autorisation de signer le contrat de prêt

- M. Ludovic HAYE rejoint la réunion -

Par délibération du 19 mars 2016, approuvant le budget primitif de l'exercice en cours, le comité syndical avait validé le principe du recours à l'emprunt pour le financement des

différentes opérations de voirie à réaliser sur le territoire du syndicat de communes de l'Ile Napoléon.

Compte tenu du volume de travaux inscrit au budget, le montant prévisionnel à emprunter s'élevait à 5,351 millions d'euros.

Une consultation a été organisée auprès de quatre établissements bancaires locaux (Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et La Banque Postale); les caractéristiques principales du cahier des charges étaient les suivantes :

- Montant total à emprunter : 5 351 000,00 €

- Durée maximale : 15 ans

- Type de produit : produit indexé – éventuellement capé –

ou taux fixe, avec phase de mobilisation

- Durée de la phase de mobilisation : jusqu'au 31 décembre 2016

- Index à disposition : fixe ou Euribor

Amortissement : constant, progressif, ou personnalisé
 Périodicité d'amortissement : mensuel, trimestriel, semestriel, ou annuel

La date limite de réception des offres était fixée au 1er juillet 2016 à 12 heures.

Quatre établissements bancaires ont remis une offre de prêt (couverture partielle pour deux d'entre eux). Au regard des conditions de celles-ci, il est proposé au comité syndical de retenir l'offre de La Banque Postale, qui présente les caractéristiques suivantes :

Score Gissler: 1A

Montant de l'emprunt : 5 351 000,00 €

Durée : 15 ans
 Taux : 1,05 % fixe
 Périodicité : trimestrielle
 Mode d'amortissement : capital constant
 Montant de chaque échéance : 89 183,33 € + intérêts

Mobilisation:
 Commission d'engagement:
 Remboursement anticipé:
 en une fois avec préavis de 5 jours ouvrés
 0,10 % du montant du prêt (soit 5 351,00 €)
 possible à échéance d'intérêts avec

paiement d'une indemnité actuarielle

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, <u>autorise</u> M. le président à signer le contrat de prêt de 5 351 000,00 € avec La Banque Postale, aux conditions ci-dessus énumérées.

<u>Point n° 4</u>: Battenheim – construction d'une nouvelle école élémentaire avec locaux périscolaires et de restauration scolaire – avenant au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer

Par délibération du 20 octobre 2015, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le cabinet Jacques Koessler Architecture de Cernay, le marché de maîtrise d'œuvre

afférent à l'opération de construction d'une nouvelle école élémentaire avec locaux périscolaires et de restauration scolaire à Battenheim.

Le montant provisoire des honoraires était arrêté à 218 625,00 € HT (taux d'honoraires : 13,25 %, sur un prévisionnel de travaux de 1 650 000,00 € HT).

En séance du 3 février 2016, le comité syndical approuvait, au stade de l'avant-projet définitif (APD), la nouvelle estimation prévisionnelle des travaux liés à cette opération, chiffrée à 1 707 750,00 € HT.

Il y a lieu à présent, de rendre définitif le forfait de rémunération des concepteurs, sur la base de l'APD susmentionné.

La commission d'appel d'offres du 22 juin 2016 a approuvé l'augmentation de 7 651,88 € HT du marché de maîtrise d'œuvre, portant le nouveau montant d'honoraires à 226 276,88 € HT (1 707 750,00 € HT x 13,25 %).

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres, en ce qu'elle approuve le nouveau montant des honoraires de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle école élémentaire avec locaux périscolaires et de restauration scolaire à Battenheim, soit 226 276,88 € HT;
- <u>Autorise</u> M. le président à signer l'avenant y afférent, avec le cabinet Jacques Koessler Architecture.

# <u>Point n° 5</u>: Dietwiller – construction d'une nouvelle structure périscolaire et d'une école maternelle – avenant au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer

Par délibération du 12 juillet 2012, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le cabinet Tand'M Architectes de Truchtersheim, le marché de maîtrise d'œuvre afférent à l'opération de construction d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle à Dietwiller.

En séance du 16 octobre 2013, le comité syndical approuvait, sur la base de l'APD, le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre de ce projet, chiffré à 336 530,17 € HT.

En cours de chantier, la commune a souhaité modifier certaines prestations du programme ; ces modifications portent pour l'essentiel sur :

- La création d'un mur de soutènement en lieu et place du talus envisagé;
- La reprise des VRD, accès école et zone de livraison, et réalisation de gradins ;
- La pose d'un solivage dans les combles.

Ces travaux supplémentaires ont été chiffrés à 97 143,50 € HT. Il y a lieu dès lors, d'adapter en conséquence la rémunération du maître d'œuvre (décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993). Celle-ci se détaille désormais comme suit :

- Forfait définitif de rémunération phase APD ......336 530,17 € HT (97 143,50 € HT x 12,20 %)

La commission d'appel d'offres du 18 juillet 2016 a approuvé l'augmentation de 11 851,51 € HT du marché de maîtrise d'œuvre, portant le nouveau montant d'honoraires à 348 381,68 € HT.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- <u>Prend acte</u> de la décision de la commission d'appel d'offres, en ce qu'elle approuve le nouveau montant des honoraires de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle à Dietwiller, soit 348 381,68 € HT;
- Autorise M. le président à signer l'avenant y afférent, avec le cabinet Tand'M Architectes.

#### Habsheim – extension et rénovation de la mairie – résultat de la consultation Point n° 6: de maîtrise d'œuvre – attribution du marché – autorisation de signer

Par délibération du 25 novembre 2015, le comité syndical autorisait M. le président à engager, sur la base des dispositions de la procédure adaptée avec remise de prestations, une consultation destinée à désigner le maître d'œuvre chargé de l'opération d'extension et de rénovation de l'hôtel de ville à Habsheim.

Réunie le 4 mars 2016, la commission MAPA spécifique retenait les trois groupements de maîtrise d'œuvre admis à présenter des prestations. Il s'agissait en l'occurrence de :

- L'équipe Atelier d'Architecture G5 à Mulhouse
- L'équipe DRLW Architectes à Mulhouse
- L'équipe Next Id à Colmar

Réunie le 12 juillet 2016, cette même commission a évalué les prestations remises par les trois candidats précités, sur le fondement des critères de jugements définis par le règlement de consultation, lesquels portaient sur :

1. La qualité de la réponse au programme (insertion dans le site, qualité architecturale et urbanistique, organisation fonctionnelle en articulation avec le bâtiment existant, qualité environnementale);

- 2. La compatibilité du projet avec la partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux ;
- 3. Le montant des honoraires.

C'est l'équipe Next Id qui a été désignée, à la majorité des voix (vote à main levée).

Les composantes de ce marché de prestations intellectuelles type « loi MOP » s'ordonnent comme suit :

domaine fonctionnel: construction neuve et réhabilitation

d'ouvrage de bâtiment

type de mission : mission de base avec étude d'exécution et

de synthèse (ESQ, APS, APD, PRO, EXE, ACT, DET, AOR), ainsi que les missions complémentaires OPC et simulation

thermique dynamique STD

estimation prévisionnelle des travaux : 1 266 340,00 € HT

taux d'honoraires : 11,30 %

forfait provisoire de rémunération : 143 096,42 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- <u>Prend acte</u> et <u>approuve</u> le résultat de la mise en concurrence tel que ci-dessus exposé;
- <u>Décide</u> d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre conformément à la proposition de la commission MAPA;
- <u>Autorise</u> M. le président à signer et à exécuter le marché à intervenir avec le groupement de maîtrise d'œuvre Studio d'Architecture Next Id – Gettec Bâtiment – Energies-Fluides – C2BI – Scène Acoustique, pour un montant de 143 096,42 € HT.

<u>Point n° 7</u>: Habsheim – construction d'une nouvelle école élémentaire – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises et de solliciter les subventions

En séance du 3 février 2016, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le cabinet Formats Urbains Architectes Associés de Mulhouse, le marché de maîtrise d'œuvre du projet de construction d'une nouvelle école à Habsheim, sur une base prévisionnelle de travaux de 1 815 820,00 € HT.

Au stade APD, les prestations attendues après concertation avec la commune, ont été chiffrées à 1 948 106,25 € HT (valeur juin 2016), hors options, selon le détail ci-après :

<ul><li>Ch</li></ul>	arpente bois	114 860,00 € HT
	arpente métallique	
	ouverture / bardage zinc / étanchéité	
	enuiseries extérieures / occultation	
<ul><li>Clo</li></ul>	oisons / faux-plafonds	123 010,00 € HT
	vêtement de sols souples	
	ırrelage / faïence	
	vêtements muraux / peinture / ITE	
<ul> <li>Me</li> </ul>	enuiserie intérieure / agencement / signalétique	126 622,25 € HT
<ul><li>Sei</li></ul>	rurerie / clôtures et portails	30 137,25 € HT
<ul><li>Ase</li></ul>	censeur PMR	25 000,00 € HT
<ul><li>Ec</li></ul>	hafaudage	13 248,45 € HT
<ul><li>Ch</li></ul>	auffage / ventilation	237 600,00 € HT
<ul><li>Plo</li></ul>	mberie / sanitaire / extincteurs	45 000,00 € HT
<ul><li>Ele</li></ul>	ctricité / courants faibles	105 200,00 € HT
■ To	tal	1 948 106,25 € HT

# **Options**

	Total options	48	765,70	€ HT
•	Interphonie périscolaire	1	750,00	€ HT
	Store d'occultation extérieur (fermeture préau périscolaire).			
•	Plus-value pour éclairage type LED	6	500,00	€HT
•	Banc circulaire en pourtour du grand chêne (cour)	1	850,00	€HT
•	Clôture en serrurerie sur mur bahut (cour)	.15	785,70	€HT
•	Locaux nobles sous-sol	.11	690,00	€HT
•	Plus-value pour zone dallage béton taloché fin (cour)	3	600,00	€HT
	Plus-value pour mur bahut périphérique (clôture cour)	5	830,00	€HT

La consultation des entreprises sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2016.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- <u>Approuve</u> l'estimation prévisionnelle chiffrée à 1 948 106,25 € HT en phase APD, des travaux de construction d'une nouvelle école élémentaire à Habsheim ;
- <u>Autorise</u> M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée ;
- <u>Charge</u> M. le Président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions, et notamment auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

# <u>Point n° 8</u>: Rixheim – construction d'une annexe à la Commanderie – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer

Par délibération du 3 février 2016, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises pour les travaux de construction d'une « annexe à la Commanderie » à Rixheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 26 mai 2016, fixant la date limite de remise des offres au 30 juin 2016 à 11 heures. Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 4 et 18 juillet 2016, aboutissent à la proposition suivante :

N°	Lot	Entreprise	Montant HT
1	Gros-œuvre	Gherardi à Richwiller	914 848,23 €
		Option 1 sous-station	33 070,58 €
2	Etanchéité	Galopin à Mulhouse	71 256,38 €
3	Menuiserie extérieure alu/vitrerie	Sursis à statuer	
4	Occultation	OFB à Kilstett	44 942,82 €
E	Chauffage/ventilation/rafraîchissement	Labeaune à Sundhoffen	331 425,23 €
5		Option 1 sous-station	80 083,74 €
6	Plomberie/sanitaire	Labeaune à Sundhoffen	45 947,23 €
7	Electricité/courants faibles	OMNI à Aspach-le-Haut	199 826,00 €
8	Ascenseur	Schindler à Sausheim	27 500,00 €
9	Plâtrerie	Rego à Lautenbach	61 789,40 €
9		Option 1 déduction du faux-plafond fixe plein et de la retombée plâtre	–1 258,30 €
10	Menuiserie intérieure bois/mobilier	Menuiserie Meyer à Blotzheim	127 726,00 €
11	Serrurerie	Sursis à statuer	
12	Chape/carrelage/faïence	Multisols à Colmar	41 398,50 €
13	Revêtement de sol souple/parquet	Singer à Griesbach-au-Val	43 139,20 €
13		Option 1 remplacement du parquet sur chant par un parquet raboté	18 802,00 €
14	Plafond suspendu	Plastisol à Wittelsheim	13 859,20 €
14		Option 2 remplacement de la toile tendue par un plafond lisse acoustique	16 520,00 €
15	Peinture	Kalkan à Ingersheim	52 525,75 €
16	Echafaudage	Fregonese à Mundolsheim	14 925,45 €
17	Isolation thermique par l'extérieur/enduit	Somren à Buhl	135 067,50 €
17		Option 1 reprise de l'enduit de la façade du bâtiment atelier existant	7 150,00 €
18	Terrassement/VRD/aménagement extérieur	TP du Vignoble à Rouffach	93 137,75 €
19	Infiltrométrie	Air Test 3E à Châtenois (67)	1 600,00 €
Montant total des marchés attribués (avec options)			2 375 282,66 €

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2016.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- <u>Prend acte</u> et <u>approuve</u> le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé;
- <u>Décide</u> d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA;
- <u>Autorise</u> M. le président à signer et à exécuter les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues.

# <u>Point n° 9</u>: Rixheim – construction d'une annexe à la Commanderie – avenant au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer

Par délibération du 17 juin 2015, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le cabinet DRLW Architectes de Mulhouse, le marché de maîtrise d'œuvre afférent à l'opération de construction d'une « annexe à la Commanderie » à Rixheim.

Le montant provisoire des honoraires était arrêté à 330 070,00 € HT (taux d'honoraires : 12,87 %, sur un prévisionnel de travaux de 2 565 600,00 € HT).

En séance du 3 février 2016, le comité syndical approuvait, au stade de l'avant-projet définitif (APD), la nouvelle estimation prévisionnelle des travaux liés à cette opération, chiffrée à 2 682 795.00 € HT.

Il y a lieu à présent, de rendre définitif le forfait de rémunération des concepteurs, sur la base de l'APD susmentionné.

La commission d'appel d'offres du 22 juin 2016 a approuvé l'augmentation de 15 071,58 € HT du marché de maîtrise d'œuvre, portant le nouveau montant d'honoraires à 345 141,58 € HT (2 682 795,00 € HT x 12,87 %).

Cependant, il relève de la pratique courante, en pareille circonstance, de ramener les taux de tolérance prévus au marché de maîtrise d'œuvre, afin d'assurer une meilleure gestion des coûts d'opération et de maintenir le projet dans son budget global. Aussi les taux de tolérance sont modifiés comme suit :

- Estimation définitive du coût prévisionnel : le taux est ramené de 3,5 à 1,5 %;
- Coût de réalisation des travaux : le taux est ramené de 2,5 à 2 %.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres en ce qu'elle approuve :
  - Le nouveau montant des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une « annexe à la Commanderie » à Rixheim, soit 345 141,58 € HT;
  - Les modifications des taux de tolérance prévus au marché de maîtrise d'œuvre, telles que ci-dessus exposées;
- <u>Autorise</u> M. le président à signer l'avenant y afférent, avec le cabinet DRLW Architectes.

# <u>Point n° 10</u>: Sausheim – construction d'une nouvelle mairie annexe – attribution de deux marchés de travaux – autorisation de signer

Par délibération du 29 juin 2016, le comité syndical attribuait les marchés de travaux relatifs à l'opération de construction d'une nouvelle mairie annexe à Sausheim, excepté deux lots, dont la complexité nécessitait un examen plus approfondi.

Lors de la séance du 18 juillet 2016, la commission MAPA a procédé à l'analyse des offres et propose d'attribuer ces deux marchés aux entreprises suivantes :

N°	Lot	Entreprise	Montant HT
16	Faux-plafonds	Meyer Isolation à Richwiller	4 806,58 €
17	Peinture intérieure	Onimus à Kingersheim	9 530,56 €
Montant total des marchés attribués		14 337,14 €	

Compte tenu des lots déjà attribués, le montant total des marchés de travaux relatifs à cette opération s'élève à 637 703,53 € HT, options incluses.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2016.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- <u>Prend acte</u> et <u>approuve</u> le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé;
- <u>Décide</u> d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ·
- <u>Autorise</u> M. le président à signer et à exécuter les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues.

<u>Point n° 11</u>: Sausheim – remplacement du bardage des façades de la salle de gymnastique spécialisée – approbation de l'estimation prévisionnelle – autorisation de lancer la consultation d'entreprises

L'opération de remplacement du bardage des façades de la salle de gymnastique spécialisée à Sausheim a été retenue pour l'année 2016 au titre du programme de travaux du syndicat de communes de l'Ile Napoléon.

Les travaux se déclinent pour l'essentiel en :

- Dépose de l'ancien bardage, des couvertines et zingueries ;
- Remplacement de l'isolation existante sous vêture ;
- Pose d'un nouveau bardage en stratifié compact;
- Repose ou remplacement des couvertines et zingueries ;
- Ftc.

Une première estimation prévisionnelle fixe le montant des travaux à 175 000,00 € HT.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- <u>Approuve</u> le principe de remplacement du bardage des façades de la salle de gymnastique spécialisée à Sausheim pour un montant de 175 000,00 € HT;
- <u>Autorise</u> M. le président à engager, en interne, les études de maîtrise d'œuvre y afférentes, ainsi que la consultation d'entreprises à venir.

<u>Point n° 12</u>: Battenheim – reprogrammation de l'ensemble des armoires d'éclairage public et des alimentations connexes induite par la coupure de l'éclairage de nuit – validation de principe – lancement des études

La commune de Battenheim souhaite procéder à la coupure nocturne de l'éclairage public à certaines périodes de l'année et de la nuit. Préalablement à cette coupure, des travaux de modification d'armoires de commande et d'alimentation de radars pédagogiques situés en entrée de village sont à prévoir.

Les travaux consistent pour l'essentiel à :

- Alimenter de manière continue les radars pédagogiques situés en entrée de village;
- Installer des systèmes de télégestion dans les armoires de commande existantes permettant de piloter l'allumage ou l'extinction de l'éclairage à distance;
- Encastrer des bornes solaires dans les îlots des rues principales afin de maintenir un balisage lumineux minimum.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 80 000,00 € HT, hors frais annexes. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le principe des travaux susmentionnés, pour un montant de 80 000,00 € HT;
- <u>Autorise</u> M. le président à engager la consultation d'entreprises y afférente.

<u>Point n° 13</u>: Habsheim – réaménagement de la rue du Général de Gaulle (RD 201) secteur situé entre les rues d'Eschentzwiller et de Dietwiller – bordereau de prix supplémentaires – autorisation de signer

Dans sa séance du 16 mars 2016, le comité syndical autorisait la signature d'un marché d'un montant de 557 165,25 € HT avec l'entreprise Colas Est de Pfastatt, pour le lot 1 : voirie et réseaux divers, des travaux de réaménagement de la rue du Général de Gaulle à Habsheim sur le secteur situé entre les rues de l'Arbourg et d'Eschentzwiller.

Au cours des travaux, des modifications ont été apportées au projet initial pour satisfaire différentes contraintes d'ordre technique, esthétique et pratique. Les prestations nouvelles concernent pour l'essentiel en :

- La substitution d'une grave bitume de classe 3 par une grave bitume de classe 4 dans les enrobés chaussées, conférant une meilleure résistance mécanique (validée par les services du conseil départemental);
- La mise en place d'une résine de type pépite sur la piste cyclable ;
- Le scellement de gargouilles pour évacuer les eaux de pluie de certaines toitures s'écoulant auparavant sur le trottoir;
- Divers petits travaux annexes.

Ces prestations ne figurant pas au marché initial, elles doivent faire l'objet de prix nouveaux à intégrer dans le cadre d'un bordereau de prix supplémentaires. Cette intégration n'a cependant pas d'incidence sur le délai et le montant contractuel du marché.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le bordereau de prix supplémentaires relatif au marché considéré ;

- Autorise M. le président à signer l'avenant y afférent.

<u>Point n° 14</u>: Rixheim – réaménagement des rues de Lorraine, Bourgogne et de l'impasse du Roussillon – validation de l'APD – autorisation de lancer la consultation d'entreprises

La ville de Rixheim a souhaité réaménager les rues de Bourgogne (140 mètres), de Lorraine (160 mètres) et l'impasse du Roussillon (60 mètres).

Le projet porte sur le réaménagement complet des voiries et comprend essentiellement :

- Le décroutage ou rabotage des enrobés chaussées ;
- Les terrassements généraux des structures de chaussée;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales;
- La pose de bordures et pavés béton ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- L'enfouissement du réseau orange;
- Le traitement de surface ;
- La réfection de la signalisation horizontale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 330 000,00 € HT, hors frais annexes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne pour la collecte des eaux pluviales.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 330 000,00 € HT hors frais annexes, des travaux de réaménagement des rues de Lorraine, de Bourgogne et de l'impasse du Roussillon à Rixheim;
- <u>Autorise</u> M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée ;
- <u>Charge</u> M. le président de solliciter la subvention auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne pour la collecte des eaux pluviales.

<u>Point n° 15</u>: Rixheim – réaménagement de la rue de Mulhouse (RD 66) – bordereau de prix supplémentaires – autorisation de signer

Dans sa séance du 17 juin 2015, le comité syndical autorisait la signature d'un marché d'un montant de 795 541,60 € HT avec l'entreprise Eurovia de Colmar, pour le lot 1 : voirie et réseaux divers, des travaux de réaménagement de la rue de Mulhouse à Rixheim, sur le

secteur situé entre l'entrée d'agglomération côté Riedisheim et le carrefour avec la rue Saint-Jean.

Au cours des travaux il a été décidé, en accord avec la commune, d'apporter des modifications au projet initial afin de satisfaire différentes contraintes d'ordres technique, esthétique et pratique.

Les prestations nouvelles concernent pour l'essentiel :

- La pose de la couche de roulement de nuit ;
- Le rabotage des enrobés du carrefour rue de Mulhouse/rue Saint-Jean de nuit;
- La réalisation de tranchées en sur-profondeur sous chaussée suite à l'encombrement trop important du trottoir par les réseaux existant;
- Divers petits travaux annexes suite aux aléas de chantier.

Ces prestations supplémentaires n'engendrent pas de prolongation du délai d'exécution.

Elles entraînent néanmoins, pour l'entreprise concernée, une augmentation de la masse des travaux de 23 291,78 € HT, portant le nouveau montant de son marché à 818 833,38 € HT; elles doivent faire l'objet d'un avenant par l'intermédiaire d'un bordereau de prix supplémentaires n° 2. Celui-ci a été présenté en commission MAPA, qui a émis un avis favorable.

Les crédits inscrits au budget primitif seront ajustés en tant que de besoin.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-000-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le bordereau de prix supplémentaires relatif au marché considéré ;
- Autorise M. le président à signer l'avenant y afférent.

#### Point n° 16: Divers

Monsieur le président invite l'assemblée à observer une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat perpétré à Nice le soir du 14 juillet 2016.

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi **7 septembre 2016** à **18 heures 30**, à **Dietwiller**. Elle sera précédée d'une réunion de bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10

Sausheim, le 20 juillet 2016